

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU VENDREDI 27 MARS 2009

BUDGET PRIMITIF 2009

En section de fonctionnement, les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1 149 961 € pour des dépenses estimées à 939 503 €, ce qui permet un virement prévisionnel à la section d'investissement de 210 458 €.

La section d'investissement s'équilibre à 897 337 € Les nouvelles dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

. Réhabilitation bâtiment scolaire.....	334 233 €
. Acquisition de terrains	155 843 €
. Révision du PLU & étude S.D.A.P.....	47 000 €
. Travaux de voirie	55 000 €
. Autres travaux divers/bâtiments et éclairage public	20 576 €
. Acquisition d'un camion benne	22 500 €
. Autres acquisitions/services techniques.....	7 500 €
. Acquisitions/services scolaires	9 000 €
. Acquisitions/services administratifs	1 000 €
. Autres acquisitions.....	6 600 €

Un emprunt de 200 000 € est par ailleurs inscrit en recettes d'investissement.

Ce budget a été approuvé à l'unanimité des membres présents ainsi que le budget annexe « Lotissement du Yaudet ».

Monsieur BERTHEUIL, Trésorier Principal de Lannion, a ensuite fait une présentation détaillée de la situation financière de la commune pour l'année 2008. La pression fiscale et l'endettement sont inférieurs aux moyennes départementales et régionales. La capacité d'autofinancement de la commune est d'un bon niveau.

VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA

Habituellement l'Etat rembourse aux communes la TVA sur les dépenses d'investissement l'année N + 2. Dans le cadre de son plan de relance de l'économie, l'Etat propose aux communes de rembourser dès cette année la TVA 2008 à condition de réaliser des investissements pour un montant supérieur à la moyenne des années 2004 -2007, soit 245 843 € par PLOULEC'H.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2009 étant supérieures à cette moyenne, le Conseil autorise le Maire à conclure avec l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil décide l'acquisition de matériel informatique pour les écoles (ordinateurs, imprimantes, scanner), pour un montant total HT de 2 776 €. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général.

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS MARITIMES

La Préfecture des Côtes d'Armor a souhaité engager un partenariat avec Vigipol pour lancer des démarches Infra POLMAR au sein du département afin d'aider au mieux les collectivités locales à se préparer à la gestion de crise. Le Conseil approuve l'adhésion de la commune à cette démarche qui aura pour objet de préparer et d'organiser la gestion des pollutions maritimes. Le Maire sera le référent et le relais entre la commune, Vigipol et la Préfecture.

CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil autorise le Maire à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un préau qui sera accolé au bâtiment de l'école maternelle sur sa façade ouest et sud.

MOTIONS

Le Conseil Municipal a voté deux motions de soutien, l'une en faveur de la scolarisation de tous les enfants dès deux ans pour les familles qui le souhaitent, dans des conditions compatibles avec un enseignement de qualité, l'autre en faveur des étudiants et personnels de l'IUT de Lannion en lutte contre la Loi Relative aux libertés et responsabilités des Universités.